

### 1.CONTEXTE

Dans le cadre d'une politique régionale initiée par l'ARH Bretagne et l'URCAM, et pilotée par le Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau Télésanté Bretagne » la plateforme régionale de télésanté est appelée à jouer un rôle important dans la communication ville-hôpital, et l'interopérabilité des systèmes d'information.

La **mise en place d'une messagerie sécurisée régionale** permettant des échanges d'informations de santé entre professionnels de santé dans le respect des droits des patients, est une priorité régionale. Elle est destinée aux acteurs privés et publics quel que soit le lieu de leur exercice professionnel, et conçue pour s'intégrer aux Systèmes d'Information des établissements et au futur DMP.

Ce projet régional a été **retenu lors l'appel à projet organisé par le GIP DMP en 2006 – 2007**. Il est à ce titre co-financé par le GIP DMP et l'ARH de Bretagne. Dans un premier temps, les Centres Hospitaliers de Rennes, Brest, Saint Brieuc, Vannes, Quimper et Morlaix sont associés à ce projet : ils apportent un soutien organisationnel et technique afin de faciliter l'accès des professionnels de santé aux outils de communication dans leurs pratiques professionnelles actuelles, dans la perspective d'échange avec le DMP à venir.

Le projet messagerie sécurisée régionale s'appuie concrètement sur une organisation territoriale au sein de laquelle les établissements précités organisent, en concertation avec des référents libéraux, une coordination et un accompagnement au déploiement de la messagerie sécurisée ouverte à tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissements publics ou privés, ou en médecine libérale.

### 2.DISPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT

#### 2.1- ORGANISATION

La coordination régionale du projet et les relations avec le GIP DMP sont assurées par la cellule opérationnelle du GCS « Réseau Télésanté Bretagne » :

- *Personne à contacter : Didier Bonnet, Directeur technique du GCS Réseau Télésanté Bretagne (didier.bonnet@gcs-reseautelesantebretagne.fr)*

La maîtrise d'oeuvre de la messagerie sécurisée, notamment l'assistance aux utilisateurs de 1<sup>er</sup> niveau, la création des comptes en phase de déploiement massif, et le support technique niveau 2 (recours technique pour les correspondants « messagerie régionale sécurisée » des établissements, et les correspondants libéraux de territoire) est assurée par l'équipe dédiée à la Plateforme Télésanté Bretagne au sein du Syndicat Interhospitalier de Bretagne. Cette équipe intervient dans le cadre de la convention de maîtrise d'oeuvre conclue avec le GCS « Télésanté Bretagne » à cet effet :

- *Personne à contacter : Madame Claudie David (claudie.david@sib.fr)*

L'accompagnement des utilisateurs de la messagerie sécurisée au sein des territoires référents est assuré par des référents territoriaux (liste en annexe) :

- *Un correspondant « messagerie régionale sécurisée » au sein de chaque équipe informatique des Centres Hospitaliers précités*
- *Un chef de projet régional pour le déploiement en médecine libérale de la messagerie sécurisée, mandaté par l'association ADOC pour la Médecine Libérale, et missionné par le GCS : Dr Nikan MOHTADI (nikan.mohtadi@wanadoo.fr). Le chef de projet libéral désigne un et/ou plusieurs correspondants libéraux par territoire, agissant de concert avec les correspondants mis en place au sein des établissements.*

---

## **2.2- FINANCEMENT**

---

### **2.2.1- FINANCEMENT ISSU DE LA CONVENTION GIP DMP**

*Le GIP DMP finance, sur la base d'une convention périodiquement évaluée par la production d'indicateurs de résultats, 50% des opérations techniques et acquisitions identifiées lors de l'élaboration conjointe du dossier de réponse régionale à l'appel à projet national.*

*La convention conclue par le GCS Télésanté comporte les dispositions financières permettant de soutenir la mise en place d'interfaces entre la messagerie sécurisée des établissements référents et leur Système d'information..*

*Ce financement GIP DMP couvre également le volet médecine libérale.*

### **2.2.2 FINANCEMENT ARH**

*Par décision de la Commission Exécutive de l'ARH en date du 4 décembre 2007, chaque Centre Hospitalier référent de territoire a fait l'objet d'un financement lui permettant d'assurer la mise en place d'un correspondant territorial « messagerie sécurisée » dont les compétences sont mises à disposition des établissements de santé du territoire pour assurer :*

- L'information, le conseil des responsables de projet de déploiement de la messagerie sécurisée dans les établissements*
- Le lien avec la cellule opérationnelle de la maîtrise d'ouvrage du GCS*
- Le lien avec l'équipe technique dédiée à la plateforme régionale, notamment pour les questions relevant de l'ouverture des comptes de messagerie, l'assistance aux utilisateurs, le recueil des informations nécessaire au traitement des dysfonctionnements, l'évaluation de la satisfaction des utilisateurs.*
- Coordination du déploiement avec les correspondants libéraux de territoires*

### 3.MISSION DES CORRESPONDANTS « MESSAGERIE SECURISEE » ET DES ETABLISSEMENTS REFERENTS DE TERRITOIRE

Chaque établissement référent de territoire met en place pour une durée de cinq ans un correspondant de territoire pour le déploiement de la messagerie régionale sécurisée dans son territoire de référence. Le présent document énonce les principes d'une « lettre de mission » ainsi établie entre le GCS Réseau Télésanté Bretagne et le Centre Hospitalier référent de territoire, en contrepartie des financements publics mis en place pour la promotion et la mise en œuvre de la messagerie sécurisée. Il est rendu compte de cette mise en place et de l'activité correspondante auprès du GCS Télésanté et de l'ARH Bretagne.

Le profil professionnel de ce correspondant est celui d'un informaticien. Il est fonctionnellement intégré à l'équipe « DSIO » de l'établissement référent, afin de permettre la mutualisation et la permanence de compétences internes à cette équipe. La mission de ce correspondant reste cependant distincte de celle qui consiste à déployer les outils de messagerie sécurisée pour les besoins propres de l'établissement de rattachement.

Les missions des correspondants ainsi mis en place par les établissements référents de territoires sont les suivantes :

- **Animation territoriale** : initier et animer une dynamique territoriale de mise en place de la messagerie sécurisée régionale, en organisant une communication et une information auprès des établissements du territoire de référence en coordination avec les correspondants libéraux (informer les établissements de l'existence du référent de territoire, organiser des réunions d'information, assurer le relais d'informations diffusées par le GCS, etc...)
- **Aide pour une méthodologie de projet** : aider les établissements à préparer leur propre projet d'emploi de messagerie sécurisée (informations de méthodologie de projet, informations sur les outils techniques, informations utiles pour l'accès au support technique, etc...),
- **Contributeur à une mutualisation** :
  - Contribuer à l'harmonisation progressive de la méthodologie de déploiement régional du projet de messagerie sécurisée, en lien avec la cellule opérationnelle du GCS et l'équipe technique du maître d'œuvre de la plateforme régionale ;
  - Participer aux groupes de travail régionaux relatifs au projet de messagerie sécurisée.
- **Suivi et évaluation des projets de déploiement et développement des usages** :
  - s'informer sur le calendrier de déploiement de la messagerie sécurisée auprès des acteurs de santé publics et privés de son territoire de référence, en coordination étroite avec les correspondants libéraux.
  - collecter et transmettre périodiquement des indicateurs d'avancement des projets à la cellule opérationnelle du GCS : métriques, suivi des actions (comptes rendus de réunion, liste de présence, etc...), analyses, problématique et synthèse de l'avancement des projets.

#### **4.MISSION DES CORRESPONDANTS LIBERAUX DE TERRITOIRE**

*Les correspondants libéraux de territoire ont pour objectif d'amener au minimum 40 médecins libéraux dans chaque bassin de soins retenu (Brest, Rennes – Saint Malo, Quimper, Saint-Brieuc – Morlaix et Vannes) à utiliser une messagerie sécurisée dans un délai de un an.*

*Cet objectif est défini à travers une lettre de mission spécifique, qui leur adressée par le GCS dans une logique de coopération de territoire..*